



Mairie de BALLAISON

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 19/12/2019

ID : 074-217400258-20191217-817122019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8 – 17/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, le conseil municipal de BALLAISON dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SONGEON Christophe, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 10 décembre 2019.

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Josette, M. PIERRON Hervé, M. BOULENS Philippe, Mme BERTHOLON Stéphanie, Mme RAPIN Christiane, M. MILLET Jean-Pierre et M. TRAIN Raymond.

EXCUSÉ(E)S : -

ABSENT(E)S : Mme DEBUYSSCHER Audrey, Mme LOUBET Chantal, M. WOESTELANDT Baptiste et M. GOBANCÉ Christian.

POUVOIRS : Mme BOURET Ariane a donné pouvoir à Mme VULLIEZ Josette.

A été élu(e) secrétaire : M. BOULENS Philippe.

Objet : Finances - Budget Cimetière : tarification des nouveaux caveaux suite à la reprise de concession.

Le Conseil municipal a délibéré le 28 juin 2016 pour fixer les tarifs des concessions et des emplacements funéraires au cimetière communal.

Il est rappelé que les travaux de reprise de sépultures en terrain commun sont aujourd'hui terminés ainsi que les travaux de construction de nouveaux caveaux (16 caveaux de 2 places et 4 caveaux de 4 places).

Il convient donc d'actualiser les tarifs des concessions et des emplacements funéraires à compter du 1^{er} janvier 2020.

La proposition est la suivante :

Dénomination	Tarifs Concessions		Achats H.T
Caveaux 2 places	30 ans	300,00 €	1.573,61 €
Caveaux 4 places	30 ans	500,00 €	2.235,56 €
Renouvellement concession pleine terre 15 ans uniquement	15 ans	150,00 €	
Columbarium 1 case	30 ans	821,57 €	

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le 19/12/2019

ID : 074-217400258-20191217-817122019-DE

SLO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la tarification des concessions et des emplacements funéraires à compter du 1^{er} janvier 2020 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ballaison, le 17 décembre 2019.

Le Maire,

Christophe SONGEON.

